

## Quelle rémunération pour mon Conseil en gestion de patrimoine indépendant ?

Le Conseiller est rémunéré pour les conseils qu'il délivre, notamment lors de l'établissement du bilan patrimonial, par des honoraires dont les modalités sont arrêtées dans une lettre de mission.

N'hésitez pas à lui demander ses tarifs au préalable.

Lors de la souscription et tout au long de la gestion de votre portefeuille, le fournisseur rétrocède directement une commission à l'intermédiaire.

## Comment choisir mon Conseil en gestion de patrimoine indépendant ?

Depuis la loi de sécurité financière, seuls les Conseils en gestion de patrimoine indépendants qui ont opté pour le statut réglementé de Conseiller en investissements financiers (CIF) sont habilités à vous conseiller pour vos opérations sur le marché financier.

La Chambre des indépendants du patrimoine est le syndicat représentatif des Conseils en gestion de patrimoine indépendants.

Elle n'admet que des professionnels avérés, sous conditions d'honorabilité, de diplômes et d'expériences professionnelles.

Elle contrôle ses adhérents et exige d'eux qu'ils se forment en permanence.

Ceux-ci sont couverts par une assurance responsabilité civile professionnelle.

Les adhérents de la Chambre des indépendants du patrimoine sont tous signataires d'une charte de qualité qui les engage.

La Chambre des indépendants du patrimoine est la première association professionnelle à avoir reçu l'agrément de l'AMF pour établir la liste des Conseils en investissements financiers. Elle impose à tous ses adhérents d'être CIF.

Vous trouverez la liste des adhérents de la Chambre sur le site internet : [www.independants-patrimoine.fr](http://www.independants-patrimoine.fr).

# Charte

Face à vous un professionnel qui s'engage à

- Respecter les dispositions réglementaires et la déontologie tant à l'égard de ses clients que de son environnement professionnel
- Agir avec loyauté, compétence, diligence et indépendance au mieux des intérêts de ses clients
- Maintenir en permanence ses connaissances et ses compétences au niveau requis par l'évolution des techniques et du contexte économique et réglementaire
- S'enquérir de la situation globale de son client, de son expérience et de ses objectifs avant de formuler un conseil
- Avoir recours à d'autres professionnels quand l'intérêt du client l'exige
- Communiquer de manière appropriée les informations utiles à la prise de décision par ses clients, ainsi que celles concernant les modalités de sa rémunération
- Respecter le secret professionnel
- S'interdire de recevoir des fonds en dehors des honoraires qui lui sont dus



Chambre  
des indépendants  
du patrimoine

## Bourse et valeurs mobilières

## Quel profil pour quel investisseur ?

ACTIVITÉ BOURSE **fiche pratique n°3**

vingt-quatre graphisme | avril 2008

**200 000 familles font confiance  
aux 2 000 conseils en gestion de patrimoine  
indépendants agréés par la Chambre  
des indépendants du patrimoine.**



Chambre  
des indépendants  
du patrimoine

10, rue de la Pépinière - 75008 Paris - Tél. 01 44 69 88 88  
Fax 01 44 69 88 81 - Email : [info@independants-patrimoine.fr](mailto:info@independants-patrimoine.fr)

[www.independants-patrimoine.fr](http://www.independants-patrimoine.fr)



## Qu'est-ce qu'un profil d'investisseur ?

Investir en bourse est une opération qui comprend toujours une part d'aléas, au moins sur le court terme. Chaque investisseur a une façon différente de réagir à ces risques financiers. Cela s'appelle le profil d'investisseur.

Ainsi, il est particulièrement important de déterminer la part de risque que chacun est prêt à prendre, compte tenu de son tempérament, de sa situation professionnelle et patrimoniale, mais surtout de la durée de son investissement. En effet, s'il est possible de suivre la variation de son investissement, le résultat réel ne peut se quantifier qu'au moment de la vente des actifs.

## Comment déterminer mon profil ?

Seule une analyse personnalisée et détaillée de votre situation peut permettre de déterminer votre profil.

Pour y parvenir, votre Conseil en gestion de patrimoine indépendant étudiera avec vous un certain nombre de points :

- votre capacité d'investissement
- la durée prévue de cet investissement et vos besoins en liquidités
- votre situation financière
- l'évolution prévisible de votre situation financière (Pensez-vous que vos revenus vont augmenter ou baisser de façon significative dans les prochaines années ? Votre situation professionnelle est-elle susceptible d'évoluer ? Et votre situation personnelle (mariage, divorce, naissance ...) ?)
- votre goût du risque (Êtes-vous psychologiquement prêt à assumer des moins-values provisoires dans l'optique de gagner plus à terme ? Privilégiez-vous un rendement sûr mais moins lucratif ? Aimez-vous spéculer ?)
- votre expérience des marchés boursiers (Êtes-vous néophyte ou connaisseur ? Avez-vous déjà investi en Bourse ?)
- votre capacité à accepter ou pas des variations temporaires sur votre investissement en cas de turbulence des marchés
- le pourcentage de votre capital que vous souhaitez investir en Bourse
- vos objectifs à court, moyen et long terme ...

A partir de ces données objectives, mais aussi de la capacité de votre gestionnaire à cerner votre tempérament, celui-ci établira votre profil.

## Quels sont les différents profils ?

Trois profils type sont définis : le profil prudent, le profil équilibré et le profil dynamique.

### ■ Le profil prudent (ou conservateur) :

L'investisseur est sensible aux risques et tient à préserver son investissement à court terme. Peu enclin à la spéculation, il préfère bénéficier d'un rendement plus faible mais sûr. Il désire pouvoir récupérer des liquidités à tout moment, son horizon d'investissement étant inférieur à un an.

Cet investisseur privilégiera des placements sur des livrets ou comptes de dépôt, des fonds monétaires.

Son portefeuille d'actions sera très limité et diversifié au maximum (secteurs d'activités et zones géographiques).

### ■ Le profil équilibré :

L'investisseur assume une part d'aléas, mais limitée, pour développer son capital.

Cet investisseur « père de famille » souhaite profiter du dynamisme des marchés d'actions sans pour autant faire courir le moindre danger à son patrimoine. Ainsi, il acceptera des moins-values limitées à court terme pour réaliser des plus-values à moyen terme.

Son horizon d'investissement se situe entre 2 et 5 ans.

Son portefeuille sera majoritairement constitué de OPCVM monétaires, d'obligations et d'un tiers d'actions.

### ■ Le profil dynamique :

L'investisseur peut gérer ses placements sur le long terme. Il a une bonne visibilité sur sa situation personnelle ce qui lui permet d'oser des opérations plus sensibles à la conjoncture économique. Il est prêt à assumer des moins-values provisoires pour optimiser ses plus values finales.

Son horizon d'investissement est de plus de 3 ans.

Son portefeuille sera très orienté sur des supports actions, en privilégiant les zones et les secteurs réputés dynamiques.

## Pourquoi est-il important de connaître mon profil ?

Cette analyse est primordiale pour réaliser les investissements qui vous correspondent. Une fois qu'il aura déterminé votre profil, votre gestionnaire pourra vous proposer de composer un portefeuille qui correspondra à vos besoins actuels et à venir.

Vous pouvez, par exemple, être tenté de privilégier des placements risqués, parce que tel est votre tempérament, mais si votre situation personnelle n'offre pas de visibilité, si vous êtes sujet à des imprévus non maîtrisables, si vos revenus peuvent subir de brusques évolutions dans les années à venir, votre Conseiller vous incitera peut être à plus de prudence.

A l'inverse, si vous ne voulez prendre aucun risque mais que vous comptez quand même réaliser un placement à moyen terme, vous aurez plutôt intérêt à vous orienter vers des placements équilibrés.

## Pourquoi faire appel à un Conseil en gestion de patrimoine indépendant ?

De nombreuses sociétés vous proposent de déterminer votre profil en répondant à un simple questionnaire. Cette première approche, très standardisée, ne peut remplacer l'expertise d'un professionnel qui connaît les marchés, étudie les tendances et, surtout, prend le temps d'analyser votre situation personnelle, écoute vos motivations, comprend votre personnalité d'investisseur et vos objectifs.

Le monde de la Bourse et des valeurs mobilières est complexe et demande une excellente connaissance des marchés, des mécanismes, des fournisseurs. Seuls des professionnels peuvent réellement optimiser vos placements, évaluer les risques, savoir réagir aux fluctuations du marché.

En faisant appel à un Conseil en gestion de patrimoine indépendant agréé par la Chambre des indépendants du patrimoine, vous aurez l'assurance d'établir avec lui une relation durable et personnalisée. A l'écoute de vos besoins, il vous proposera, après une analyse détaillée de votre patrimoine, une stratégie d'investissement qui correspondra à votre profil. Ceci en toute indépendance puisqu'il ne fait partie d'aucun réseau.

Votre Conseil en gestion de patrimoine indépendant réalisera les transactions qui correspondent à votre profil. Il vous aidera à gérer votre investissement de manière personnalisée, en pleine connaissance de votre situation patrimoniale et de vos objectifs.